

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2019

DCM N° 19-11-28-13

Objet : Cession d'une emprise foncière communale à la société LEONARD DRM à la MAXE.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La société LEONARD DRM située sur la commune de la MAXE souhaite acquérir une emprise communale d'environ 3 401 m² adjacente à sa propriété.

Ce terrain ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville. Au contraire, son entretien occasionne des dépenses régulières pour un coût annuel de 715 € TTC. Par ailleurs, son état actuel nécessiterait un nettoyage complet pour en expurger gravats et branchages pour un coût estimé à 7 000 € TTC.

La société LEONARD DRM offre d'acquérir cette emprise en l'état pour un montant approximatif de 35 626,50 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, et de prendre à sa charge les frais d'arpentage.

Il est donc proposé de céder l'emprise concernée aux conditions émises par ladite société.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU la DCM n° 16-07-07-31, prise dans le même objectif, sur un périmètre plus restreint, et qui n'avait pas abouti à une cession, la société LEONARD DRM ayant modifiée son projet,

VU l'offre d'acquisition de la société LEONARD DRM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à la société LEONARD DRM -57 140 LA MAXE, représentée par Mr LEONARD, une emprise d'environ 3 401 m² à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE LA MAXE

Section 07 – n° 160 – Rue du Trou aux Serpents - 5 985 m²,
Section 07 – n° 162 – Rue du Trou aux Serpents – 4 183 m²,
Section 07 - n° 255 – Rue du Trou aux Serpents – 2 037 m².

- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix approximatif de 35 626,50 €, payable au comptant à la signature de l'acte authentique.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'ANNULER** la DCM n° 16-07-07-31.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ